

Teg

160 160

680

100

100

101

158

BI 199

12

脂

123

18

68

158

120

55

102

153

100

56

题

101

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **15 MAI 2023**Délibération n° **DEL-2023-0108** 

Objet : Installation de SOS Médecins sur le Haut-Grésivaudan

Nombre de sièges : 74 Membres en exercice : 74

Présents: 45 Pouvoirs: 10 Absents: 0 Excusés: 29 Pour: 55 Contre: 0

Abstention: 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

2 3 MAI 2023

et publié le

2 3 MAI 2023

Secrétaire de séance : Roger COHARD Le lundi 15 mai 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 09 mai 2023.

Présents: Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Patrick BEAU, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Roger COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Franck SOMME, François STEFANI, Laurence THERY, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs: Philippe BAUDAIN à Annick GUICHARD, Patricia BELLINI à Cécile ROBIN, Agnès DUPON à Robert MONNET, Annie FRAGOLA à Patrick AYACHE, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Mylène JACQUIN à Martine KOHLY, Christelle MEGRET à Sidney REBBOAH, Olivier ROZIAU à Alain GUILLUY, Christophe SUSZYLO à Emmanuelle MOREAU, Annie TANI à Serge POMMELET

L'axe 1 du Contrat Local de Santé comprend une fiche-action centrée sur l'aide à l'installation de professionnels de santé sur le territoire. C'est dans ce cadre que la Communauté de communes soutient l'ouverture d'une antenne de SOS Médecins sur le Haut-Grésivaudan.

Cette zone a été identifiée comme **prioritaire** par le Diagnostic Local de Santé, le sud du territoire étant déjà couvert par la Maison Médicale de Garde de Froges.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

SOS Médecins Grenoble est une association reliée à la fédération nationale. Les médecins de l'association interviennent sur les soins non programmés, c'est-à-dire qu'ils font le lien entre le patient et le système de soins dans une situation d'urgence où le patient n'a pas accès à son médecin traitant. Conformément au cahier des charges de la fédération, les médecins sont formés à l'urgence. SOS Médecins participe ainsi à la continuité et à la permanence des soins en trouvant la solution la plus adaptée au patient, tout en préservant les structures d'urgences hospitalières.

De manière concrète, l'activité de SOS Médecins est partagée entre les rendez-vous dans leurs locaux et les visites à domicile pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer (dans les établissements comme les EHPAD également). La prise de rendez-vous se fait via leur site internet ou par téléphone.

Actuellement, l'association SOS Médecins Grenoble dispose de 2 locaux situés à Echirolles : un à proximité du lycée Marie Curie et un second à la Clinique des Cèdres. L'association cherche à étendre son activité en ouvrant une antenne dans le Haut-Grésivaudan.

- L'Assemblée Générale de l'association qui s'est tenue le 16 mars dernier a validé l'installation de SOS Médecins sur le Haut-Grésivaudan.
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Grésivaudan et la Maison Médicale de Garde de Froges sont favorables à cette installation.

## SOS Médecins s'engage donc ainsi à venir s'installer sur le Haut-Grésivaudan.

- ✓ Dans un premier temps, les horaires proposés seront 20h minuit (visites dans les locaux et à domicile).
- ✓ Le créneau sera étendu de 16h minuit dès que l'effectif de médecins le permettra.

Les échanges avec l'association ont permis d'aboutir à une cartographie pour les visites à domicile (voir page 2). L'autre moitié du territoire reste couverte par la Maison Médicale de Garde de Froges.

## Propositions:

- → La CCLG s'engage à proposer à SOS Médecins un local répondant à leurs besoins :
  - Situé dans le Haut-Grésivaudan
  - Entre 80 et 100 m<sup>2</sup> (pour installer 3 salles de consultation)
  - Situé à proximité d'autres acteurs du soin (notamment radiologie et laboratoire)
  - Facilement accessible par les différents modes de transport
  - Disposant d'un parking et d'une entrée indépendante
  - Accessible aux personnes à mobilité réduite

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

→ La Communauté de communes soutiendra l'installation de l'association via :

une subvention

Οu

副

100

555

1555

10

100

58

12

101

121

圆

10

100

121

121

la mise à disposition de locaux

Ou

- la revente d'un local

Peu importe l'option choisie, l'aide se limitera aux deux premières années d'installation.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- Valider l'installation de SOS Médecins sur le Haut Grésivaudan,
- Soutenir l'installation de l'association dans la limite de 2 ans maximum,
- L'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.

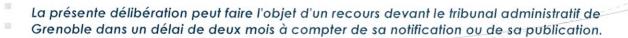
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre ont signé tous les membres présents. POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 15 MAI 2023

Le Président, Henri BAILE

e Grésivau



## SOS Médecins

